



Climat et Ceta : le grand écart !



Texte issu d'un café citoyen donné le 7 décembre au 3C à Aix-en-Provence.

Textes d'Anne-Marie Alary et Raymonde Lagune

Mél : aix@attac.org

Site : www.local.attac.org/13/aix

Page Facebook: [attac pays d'aix](https://www.facebook.com/attac.pays.d.aix)

CETA / Climat, le grand écart

INTRODUCTION

Records de chaleur, inondations, ouragans, sécheresses en Afrique ou dans le Sud-est de la France : on voit déjà aujourd'hui les effets du changement climatique. Le GIEC depuis des années tout comme l'appel de 15 000 scientifiques mi novembre ne cessent de nous alerter. Tous les indicateurs sont dans le rouge. Les émissions mondiales de gaz à effet de serre repartent à la hausse. La situation se dégrade et la trajectoire actuelle nous conduit vers 4° ou plus de réchauffement climatique par rapport à l'ère préindustrielle au lieu des 1, 5 °C, objectif affiché dans l'Accord de Paris en décembre 2015. Nous nous rapprochons du point de non retour, de l'irréversible. **On peut toujours abroger une loi, dénoncer un traité, mais avec le climat, on ne peut pas négocier.**

Deux ans ont passé depuis la COP21, les discours se sont succédés, sans que les actes suivent. A la COP23 début novembre, quelques petites avancées, pour les populations vulnérables et impactées, pour les droits des peuples autochtones, un peu sur l'agriculture... Mais cela reste très insuffisant notamment sur la question des financements et de la solidarité avec les pays les plus pauvres. Il n'y a pas eu de sursaut politique face à l'urgence climatique. Les USA, le Canada et l'UE ne sont pas prêts à revoir à la hausse leurs engagements de réduction d'émissions pour 2020 et 2030. L'UE se lance par exemple dans le financement de la construction d'infrastructures gazières, qui vont couvrir tout le territoire de gazoducs, comme le Midcat qui va relier la Catalogne à Carcassonne ou le gazoduc qui doit relier Fos à Dunkerque en traversant toute la France.

Emmanuel Macron organise le 12 décembre le sommet international sur le climat le "One planet summit". Il veut se donner, face à Trump, l'image de leader mondial pour le climat. Et pourtant la liste est longue des décisions gouvernementales contradictoires avec l'accord de Paris et qui sapent la transition énergétique, écologique et sociale. Quelques exemples :

- la loi sur les hydrocarbures, vidée de son contenu,
- la taxe sur les transactions financière quasiment enterrée,
- reculs sur le désengagement du nucléaire, sur la rénovation des passoires énergétiques,
- suppression des aides à l'agriculture biologique mais refus de supprimer les niches fiscales et les subventions aux énergies fossiles,
- suppression de la taxe générale sur les activités polluantes,
- suppression des fonds verts pour la Polynésie et la Nouvelle Calédonie,
- précarisation du travail, des associations...

Et il y a surtout la décision de la mise en application provisoire du CETA, l'accord de libre échange entre l'UE et le Canada, sur lequel nous allons faire un focus. Dans une première partie, nous parlerons de l'impact du droit commercial international et du CETA sur le climat. Puis, nous traiterons de la manière dont notre gouvernement gère le grand écart entre le CETA et le climat, entre les paroles et les actes.

Mais ... il ne faut pas pour autant céder au climato-fatalisme ! Ce n'est pas l'objectif des 1,5° qu'il faut enterrer, mais les décisions politiques et économiques qui nous en éloignent. Pour mettre fin à l'inertie climatique des Etats et aux crimes climatiques de certaines multinationales, des citoyens se bougent partout dans le monde, en France, localement, et nous présenterons dans la conclusion ces mobilisations à venir. Tout est encore possible !

1/L'impact du droit commercial international et du CETA sur le climat

1.1 - Droit commercial international / droit de l'environnement

Les règles commerciales internationales, celles de l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) ou des ALE (Accords de Libre échange) comme le CETA, garantissent la libre circulation des capitaux, des biens et des services. Ces règles ont la priorité sur le droit de l'environnement et sur la lutte contre le changement climatique.

En effet :

- l'OMC et les ALE s'occupent du fonctionnement de l'économie (et de ce qui est l'origine des émissions de GES), les accords sont contraignants, et assortis de sanctions. C'est un droit qualifié de **"droit dur"**.

- Or à l'inverse, les sommets de l'ONU sur le climat et notamment l'Accord de Paris à la COP21 ne s'occupent que de ce qui "sort de la cheminée", (les émissions de gaz à effet de serre, GES), les engagements des Etats sur les réductions des ces émissions sont volontaires, non contraignants et sans mécanisme de sanctions. Un **"droit mou"**.

Et cela remonte à loin, quelques citations :

Le GATT (ancêtre de l'OMC) en 1971 : il est nécessaire d'éviter *"l'institution de systèmes nationaux pour combattre la pollution qui pourrait compromettre l'expansion continue des échanges internationaux"*

L'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), qui regroupe 35 pays développés, en 1972 : les pays s'engagent à ne pas *"invoquer leur souci de protéger l'environnement comme prétexte pour appliquer une politique discriminatoire ou réduire l'accès à leur marché"*

Mais aussi dans la Convention cadre sur le changement climatique de l'ONU de Rio en 1992 : il n'est pas question que *"les mesures prises pour lutter contre les changements climatique [...] constituent un moyen d'imposer des discriminations arbitraires ou injustifiables sur le plan du commerce international. »*

Que cela signifie-t-il ?

La doctrine économique dominante du droit commercial international est le libre échange et il faut donc lutter contre le protectionnisme. Or il existe 2 types de protectionnisme :

- tarifaire, c'est à dire les droits de douane

- mais aussi non tarifaire, par exemple : les restrictions quantitatives d'importation, les normes (techniques, sanitaires, environnementale, ...), les réglementations des Etats, ...

Ainsi les mesures prises par un Etat pour réduire les émissions de CO2 peuvent être considérées comme du protectionnisme déguisé, une restriction déguisée au commerce international. Il s'agit donc d'éliminer tout obstacle aux échanges qui pourraient fausser la concurrence.

C'est ce qu'on appelle la "non discrimination" : des produits qui sont en concurrence sur un même marché doivent être traités de manière identique, qu'ils soient écologiques ou pas, fabriqués localement ou pas. Et cela au nom également du principe de "traitement national" qui impose une égalité de traitement entre les produits nationaux et les produits importés.

Cela concerne les échanges de biens et services mais aussi les investissements. Par exemple, quand Total exploite le pétrole issu des sables bitumineux en Alberta au Canada, il investit.

Ainsi des mesures de politique climatique qui impliqueraient des restrictions au commerce (normes d'émission de CO2) ou des "discriminations" (favoriser les entreprises nationales par rapport aux entreprises étrangères) pourraient être attaquées de 2 façons :

- dans le cadre de l'OMC, par les Etats qui se considèrent comme lésés.

Exemple : La province canadienne de l'Ontario, en 2012, a décidé de développer la production d'énergies renouvelables grâce à un prix préférentiel de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque et éolien et ainsi de favoriser les emplois et matériaux locaux (20000 emplois créés). Le Japon et l'UE, au nom des intérêts de leurs firmes multinationales ont attaqué ce programme devant l'ORD (Organisme de règlement des différends) de l'OMC et ont gagné ! L'ORD a considéré cette politique comme discriminatoire vis à vis des multinationales japonaises et européennes, le principe du "traitement national" étant violé car l'Ontario n'accordait pas les mêmes avantages aux multinationales et aux entreprises locales. Conséquences suppression des emplois et coup de frein au développement des Energies renouvelables.

- autre possibilité, dans le cadre des Accords de libre échange bilatéraux comme le TAFTA (UE et USA) ou le CETA (UE et Canada).

Exemple pris dans le cadre de l'ALENA, accord qui existe depuis 20 ans entre les USA et le Canada. Début 2016, l'entreprise Transcanada a attaqué l'Etat fédéral américain en vertu du mécanisme de règlement des différends Investisseur-Etats. Ce dispositif de l'ALENA permet de "protéger" les intérêts des investisseurs c'est à dire des multinationales, qui peuvent, elles mêmes, saisir des tribunaux arbitraux (privés). En effet, au nom de l'urgence climatique, Obama n'avait pas autorisé la construction de l'oléoduc Keystone XL qui devait transporter le pétrole issu de sables bitumineux sur 1900 km de l'Alberta au Canada jusqu'au Golfe du Mexique. Transcanada demandait 15 Milliards de dollars pour compenser son manque à gagner. Mais depuis ... en mars 2017 Trump a délivré un permis de construction

Ainsi le commerce et l'investissement l'emportent sur le climat. Les ALE sont des outils aux mains multinationales, notamment celles des énergies fossiles, outil pour empêcher les Etats de réguler l'économie et de mettre en place des mesures de politique climatique!

Et nous allons donc voir maintenant comment et pourquoi le CETA présente d'énormes dangers pour le climat.

1.2. L'impact du CETA et ses conséquences sur le climat

1) *Le CETA ignore le climat*

Ni le préambule, ni les chapitres de l'accord ne font mention explicite de l'urgence climatique ou de l'accord de Paris. Il n'y a aucune référence à l'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C ni à la réduction des émissions de GES.

2) *Le CETA accroît les émissions de GES*

Mais en plus le CETA accroît les émissions de GES !

Tout d'abord il vise à faciliter les échanges entre le Canada et l'UE, dont à accroître les exportations et les importations, donc les émissions de GES liées au transport maritime et aériens (d'ailleurs ... exclus de l'Accord de Paris, alors qu'ils représentent10 % des émissions mondiales).

Sans compter que cela se réalise au détriment de la relocalisation de l'économie. D'ailleurs, sans doute par anticipation, juste après la fin des négociations sur le CETA entre le Canada et l'UE terminées en... septembre 2014, l'UE renonçait à restreindre les importations de pétrole issu des sables bitumineux d'Alberta... le plus polluant des hydrocarbures.

Ensuite le CETA accroît aussi les investissements des multinationales canadiennes et européennes dans le pétrole issu des sables bitumineux. Et toujours fin 2014, Hollande se rend en Alberta pour encourager les entreprises françaises (dont Total) à continuer à investir dans l'exploitation de ce pétrole sale, et cela ... le jour même (2 novembre) du 5ème rapport du GIEC, très alarmant.

Le CETA encourage aussi les grands projets d'infrastructures permettant d'exporter ce pétrole. Par exemple, Vinci va construire un oléoduc géant destiné à acheminer le pétrole des sables bitumineux d'Alberta vers la côte ouest du Canada.

Ainsi, les firmes européennes et françaises, comme les canadiennes vont bénéficier de l'Accord, mais ... pas le climat ...!

3) *Le CETA favorise et organise la libéralisation du secteur de l'énergie*

Le Canada est le 7ème producteur d'énergie du monde, 4ème pour le pétrole, 3ème pour le gaz, 2ème pour le charbon et l'uranium. Le pétrole = 19 % des exportations du pays, mais seulement 3 % en direction de l'UE... L'énergie est donc un enjeu majeur du CETA. Or, dans l'accord, l'énergie est considérée comme un bien comme les autres alors que les hydrocarbures sont à l'origine de 80 % des émissions de CO2.

Comment se traduit cette libéralisation ?

- les droits de douane sur les matières premières énergétiques, déjà faibles, vont être supprimés, ce qui va faciliter les importations européennes de pétrole, de gaz et de charbon canadiens.

- le chapitre 21 du CETA sur la coopération réglementaire vise à dissuader les Etats d'introduire des réglementations qui pourraient être considérées comme des "entraves au commerce", (*du protectionnisme déguisé*) et ...vise donc à permettre aux multinationales d'attaquer les Etats devant les tribunaux arbitraux (*en vertu du mécanisme de règlement des différends Investisseur-Etats*). Ce qui très dissuasif. Par ailleurs, les restrictions

quantitatives d'importation des pétroles bitumineux sont inenvisageables. Et sur le plan qualitatif, toujours lors des négociations, en anticipant le CETA, le Canada a fait pression pour que la directive européenne sur la qualité des carburants ne "discrimine" pas négativement le pétrole canadien.

- Par contre le CETA comporte des règles de "protection des investissements" qui portent sur l'exploration, l'extraction ou l'exploitation des ressources naturelles et donc des énergies fossiles. Des politiques climatiques qui réduiraient les profits espérés par les investisseurs (les multinationales) pourraient donc être contestées devant les tribunaux arbitraux. Par exemple des mesures visant à réduire les émissions de GES ou réduire la consommation d'énergie, visant à accroître l'efficacité énergétique, à organiser la fin de la production des énergies fossiles sur le territoire national. Peut être que les reculs de la loi Hulot sur les hydrocarbures anticipent le CETA !

- enfin, les Etats doivent se limiter à des réglementations "neutres sur le plan technologique", ce qui exclut toute politique énergétique présentant une préférence pour les énergies renouvelables et les technologies vertes, car cela pourrait être considéré comme un obstacle non tarifaire au commerce et donc "discriminatoire". Ainsi le CETA conduit à privilégier les énergies fossiles au détriment des énergies renouvelables qui d'ailleurs ne sont mentionnées nulle part dans l'accord.

Tout ceci est en complète contradiction avec l'Accord de Paris sur le climat. Car son l'objectif, limiter l'élévation des températures à 1,5 °C, nécessite de réduire l'exploration, la production et le commerce des énergies fossiles.

Or, pour respecter l'Accord de Paris, les Etats et les collectivités territoriales, devront prendre des mesures, par exemple, faire un moratoire sur l'extraction d'énergies fossiles ou en limiter les importations, supprimer les infrastructures polluantes, accorder des subventions pour favoriser les énergies renouvelables. Et dans ces cas, les firmes qui s'estimeront lésées pourront toujours les attaquer devant un tribunal arbitral, (*en vertu du mécanisme de règlement des différends Investisseur-Etats*).

Le pouvoir des multinationales et l'inertie des gouvernements l'emportent sur l'intérêt général et la lutte contre le réchauffement climatique.

Le gouvernement et le Ministre de la transition écologique et solidaire veulent nous rassurer, ils invoquent un "véto climatique"... Qu'en est-il réellement ?

2/Comment le gouvernement gère-t-il ce grand écart ?

Pour répondre à cette question nous allons passer très rapidement en revue la stratégie de communication du gouvernement depuis quelques mois, pour masquer les contradictions entre les discours sur le climat, et les actes qui concernent le CETA.

Nous verrons ensuite si le plan d'action du gouvernement pour mettre en œuvre cet accord apporte une solution à ce problème.

2/1 La stratégie de communication du Gouvernement

1/ Avant les élections

*E. Macron est le seul candidat à la présidentielle qui se soit prononcé ouvertement favorable à cet accord, il a toujours voulu que le CETA soit ratifié, c'est clair.

*Mais au moment de la campagne présidentielle il y avait de nombreux opposants à cet accord de libre échange parmi ses électeurs potentiels. Plus question alors de se déclarer ouvertement favorable au CETA.

*La solution, dans ce cas, pour éviter de se prononcer sur le fond, tout en ayant l'air démocrate c'est :

- de réunir une commission et faire faire un rapport à portée limitée (le risque est moindre)
- faire des promesses.

Ainsi E. Macron a lancé une commission sur les impacts environnementaux du CETA et a promis d'aller renégocier l'accord auprès de ses partenaires en fonction des résultats du rapport.

2/ Après les élections

Le 8 septembre 2017, la Commission dite Schubert rend son rapport :

A la surprise générale il est assez critique

Ce rapport met particulièrement en évidence de dangereux manques sur le climat. :

- le climat est le grand absent de l'accord
- aucune référence n'est faite /à l'accord de Paris
- aucune mesure protectrice contraignante ne concerne l'environnement
- il n'y a aucune clause d'exclusion de l'ICS (Cour de justice arbitrale) qui protège les mesures relatives à la lutte contre le changement climatique..

.Dans la campagne médiatique c'est un mauvais point pour le gouvernement qui, de plus, doit le 21 septembre 2017 affronter l'échéance de l'application provisoire de 90% du CETA. Ces 90% du contenu de l'accord correspondent à la partie commerciale de l'accord qui relève des compétences de l'UE, sans l'ICS (Cour de justice arbitrale) qui met en jeu les institutions nationales et sur lesquelles le Parlement doit obligatoirement se prononcer.

Cette application provisoire, prévue dans la procédure européenne, avant l'avis du Parlement National, apparaît anti démocratique, et passe mal dans l'opinion.

D'ailleurs quand la commission Schubert a rendu officiellement son rapport tous les présents invités : syndicats, associations, professions agricoles, parlementaires étaient favorables à la suspension de l'application sauf le MEDEF.

L'application provisoire constitue un test de sincérité du gouvernement/ses promesses de renégociation.

Mais Emmanuel Macron fidèle à ses habitudes la met en œuvre sans sourciller.

Le grand écart entre les discours et les actes devient très difficile à tenir.

3/ Les grandes manœuvres de communication vers la ratification sont lancées avec Jean Baptiste Lemoyne Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères et à l'Europe et Brune Poirson Secrétaire d'Etat à la Transition écologique.

-d'abord avec la méthode douce :

Ils font appel à contributions, multiplient les réunions auxquelles des associations participent.

Les députés LREM s'y mettent : 18 députés dont deux de notre secteur (Anne Laurence PETEL et François Michel Lambert), rendent public un courrier qui liste 28 recommandations au premier ministre que l'on retrouvera en partie dans le plan d'action du gouvernement.

-Puis on passe à la méthode ferme avec Jean Baptiste Lemoyne

« Le gouvernement souhaite montrer qu'il est ferme, parce qu'on ne remet pas en cause la signature de la France sur ce traité » (donc à quoi bon faire des rapports, commissions) ... « Maintenant il faut qu'on fasse le SAV service avant vote »

Et visant la FI : « Il y a des personnes qui considèrent que le repli sur soi, cette folle idée d'un retour à l'autarcie pourrait avoir du sens et malheureusement cela peut rencontrer un écho.

Ça nous oblige à faire la preuve que cet accord est un bon accord...continuer à revendiquer la complexité du réel...et ne pas tomber dans les travers de raccourcis populistes qui sont des contre vérités »

On en arrive donc au plan d'action du gouvernement pour la mise en œuvre du Ceta.

2/2 Plan d'action du Gouvernement pour la mise en œuvre du CETA proposé par Edouard Philippe

Comme le titre l'indique il est bien clair pour le Gouvernement qu'il n'est pas question de modifier l'accord.

En outre 2 chapitres sur 3 ne traitent pas du CETA mais de propositions relatives à la politique commerciale européenne

Quant à l'argumentation de la partie qui concerne le CETA elle part d'une évidence : **Le Ceta est un bon accord mais il peut y avoir quelques petits problèmes de fonctionnement**

Pour répondre à ces problèmes le gouvernement dispose d'outils permettant d'adapter le CETA à sa convenance (sans renégociation, mot tabou jamais prononcé)

Pour info rappelons que les négociations sont terminées et que ce ne sont pas les Etats membres qui négocient mais la Commission européenne. L'accord est complètement verrouillé juridiquement. Le Parlement français, comme c'était le cas pour le Parlement européen, ne pourra présenter aucun amendement au texte. Ce sera oui ou NON

Le plan d'action s'inscrit autour de 3 axes

Axe 3 : »Propositions pour améliorer la prise en compte des enjeux sanitaires et de développement durable dans les accords commerciaux «

-Bizarrement ces propositions vertueuses pour un avenir commercial meilleur ne concernent pas le CETA qui n'est pas cité

-Ce chapitre est néanmoins intéressant car dans tous ces vœux pieux on voit en creux tout ce qui manque dans le Ceta et qu'il faudrait ajouter à l'avenir ...dans d'autres accords.

Ex : inclure le respect de l'accord de Paris, appliquer le principe de précaution, garantir le droit à réguler des Etats, assurer le caractère effectivement contraignant du chapitre sur le développement durable, prendre en compte les normes sociales et environnementales dans les marchés publics etc....

Tous ces manques graves sont donc reconnus...

Problèmes de ces propositions sur le plan de l'efficacité:

Si le CETA est ratifié aucune de ces propositions ne pourra influencer après coup son contenu ni même les accords futurs. Au contraire, tous les acquis obtenus avec le CETA concernant l'abaissement des normes et la mise en place d'institutions contraignantes en faveur des investisseurs, faciliteront l'adoption d'autres accords. Le texte du CETA servira de modèle aux autres accords . C'est pourquoi la question de la ratification est si importante!

(selon la clause de la nation la plus favorisée il ne serait pas possible d'offrir des avantages moindre aux entreprises d'autres pays ex le japon pour les obliger à respecter le principe de précaution...alors que les autres n'y sont pas obligés, ce serait discriminatoire)

Ces propositions comme les discours sont de simples déclarations de bonnes intentions. Ce ne sont pas des actions. Elles n'ont aucune portée sur le CETA.

AXE 2 : « actions complémentaires au ceta pour faire avancer la coopération bilatérale et multilatérale sur les enjeux climatiques. »

Là non plus les propositions ne concernent pas directement le Ceta mais des projets d'initiatives françaises sur le climat en direction du Canada, de l'UE, ou de l'OMC et qui tendraient dans le futur à « l'écologisation des accords commerciaux »

Une de ces propositions est de réviser la directive sur la qualité des carburants au niveau de l'UE.

Pour rappel. C'est sur les pressions du Canada en pleine négociation du Ceta que l'UE a revu à la baisse sa directive antérieure qui restreignait l'importation de sables bitumineux. Alors maintenant comment imaginer que le Canada qui a obtenu cette victoire accepte de revenir sur ces acquis ?

Il ne s'agit pas d'actions concernant le CETA mais de fausses propositions dans la mesure où le gouvernement ne se donne aucun moyen de les concrétiser, (ces fausses propositions étant contraires à sa logique libérale)

Axe 1 : Mise en œuvre irréprochable du CETA

a/ Les mesures de contrôle

Ex « promouvoir la mise en place d'une force européenne d'enquête et de contrôle pour lutter contre les fraudes dans le domaine alimentaire pour garantir la sécurité alimentaire et le respect des standards de qualité »

Elles posent 3 problèmes:

1 S'il faut promouvoir cette force de contrôle cela veut dire que rien n'est prévu dans le Ceta en amont pour s'assurer de la qualité sanitaire des aliments importés

2) C'est contradictoire avec le fait qu'à l'OMC, l'UE s'engage à abaisser les contrôles aux frontières

3) Les contrôles ne peuvent se faire qu'en conformité avec les règles du Ceta qui ne prévoient pas d'étiquetage et de traçabilité des produits

Stéphane Travert Ministre de l'agriculture lui même le reconnaît : *« si demain du bœuf aux hormones vient sur le sol français au regard des accords commerciaux qui ont été portés ...il va falloir informer les consommateurs.....nous allons travailler sur l'étiquetage. »*

Le problème est que l'étiquetage peut être considéré comme un obstacle au commerce et ne pas être reconnu comme un *objectif légitime devant les Tribunaux Arbitraux* ce que le ministre reconnaît lui même.

PS : le Canada a déjà fait condamner les USA sur la question de l'origine de la viande et les a contraints à abandonner leurs règles d'étiquetage. Vous voyez l'efficacité de ces mesures de contrôle !

- b/ La Cour Arbitrale de Justice privée qui doit régler les différends entre les grandes entreprises et les Etats (cible de nombreuses inquiétudes)

Le plan d'action ne remet pas du tout en cause le principe du recours à l'arbitrage privé. Il précise qu'il faut juste en finaliser les modalités de fonctionnement

Edouard Philippe continue l'enfumage déjà à l'œuvre sous Hollande pour minimiser les dangers de cette institution, et faire croire que le dispositif prévu pour le CETA (ICS) est moins dangereux que celui du TAFTA (ISDS), alors que les différences sont cosmétiques.

En réalité on sait ce qu'il en est des Tribunaux d'Arbitrage privé :

Quelque soit l'accord, les juges arbitraux sont toujours pris dans le même panel. Même si on exige d'eux quelques années de permanence ils peuvent être avocats d'affaire à d'autres moments et ce n'est pas un code de conduite encore non élaboré sans sanctions dissuasives qui risque d'éviter les conflits d'intérêt inhérents à cette institution.

Mais le plus gros problème n'est pas là.

Même si les juges étaient parfaits cela n'enlèverait pas l'essentiel :

1) Ils n'ont à juger que sur la base de référence contraignante du texte du CETA qui ne tient absolument pas compte de considérations sociales, environnementales et climatiques, par définition non contraignantes.

2) Ils ne peuvent être saisis que par des investisseurs étrangers ou possédant une filiale dans ce pays. Fait nouveau ces investisseurs pourront faire valoir « des attentes légitimes ».

3) Les Etats ou les populations ne peuvent pas en retour porter plainte devant ces mêmes tribunaux privés, ce qui est un déni de justice.

Que propose « Le plan d'action » face à ce danger ?

(On peut regretter que tous les autres domaines hors climat, soient passés à la trappe). Il reprend à sa sauce des propositions de la commission Schubert et des députés en Marche appelées « Veto climatique » qui est un peu le remède magique. Dans le plan d'action la proposition consiste à faire « *adopter des interprétations conjointes juridiquement contraignantes pour garantir la préservation du droit des États à réguler notamment en matière climatique.* »

Ce qui revient à adjoindre à l'accord CETA un autre accord sur le climat qui le contredit.

On reste assez interloqués quand on veut nous fait croire que ces interprétations conjointes pourrait être obtenues sans renégociation ni suspension de la ratification.

La suite de la proposition laisse également pantois car le plan d'action précise que ne seront protégées que « *les réglementations non discriminatoires* ».

Ce qui vide la proposition de tout son contenu.

En effet, pratiquement **toute réglementation** pour avancer dans la transition énergétique va être **discriminatoire** car elle va chercher à favoriser des énergies renouvelables au détriment des énergies fossiles. De même, toute politique de protection de l'environnement qui favorisera un projet avec ses critères aux dépens d'autres pourra être attaquée .

C/La Coopération Réglementaire

Cette institution peu connue est signalée dans le rapport Schubert comme « *un danger de capture du régulateur* » c-a-d du droit à légiférer des Etats .Il y a donc un réel souci

Rappel: La Coopération Réglementaire est une institution nouvelle jamais encore expérimentée mais voulue par les lobbys. Elle a pour objectif :

1) d'harmoniser les normes, on imagine à la baisse, loin des Parlements et des citoyens entre hauts fonctionnaires assistés des lobbys,

2) de passer les projets de loi des Etats au crible des règles du CETA et de mettre en garde les gouvernements /des projets attaquables devant les tribunaux arbitraux.

C'est ce qui fait du CETA un accord dit « *vivant* » ce qui n'est pas rassurant !

La négociatrice européenne Cécilia Maelstrom a même dit que dans les cas d'accord sans ICS on pourrait les rajouter après !

Que propose le plan d'action ?

Encore une fois des vœux pieux du genre : Veiller à...soutenir...apporter une attention particulière....Donc rien qui garantisse un contrôle des citoyens face aux lobbys.

Ex: Le groupe de travail sur l'évaluation des risques chimiques est composé de 21 industriels et de 3 représentants d'ONG environnementales !

Mais cela ne nous étonne plus....de toute manière on a compris, on ne va rien changer !

Jean Baptiste Lemoyne résume bien la situation :

« Le traité est signé, il ne se rouvre pas. Ce n'est pas possible de rouvrir la négociation en tant que telle. La France a été claire: nous souhaitons ratifier ce traité et l'accompagner en comblant les absences par des mesures complémentaires. »

Conclusion :

Ce soit disant plan d'action est en fait un plan d'inaction/au CETA mais c'est surtout un plan de communication

Le gouvernement continue de nous servir son discours vertueux sur l'avenir pour éviter de traiter les problèmes posés aujourd'hui par l'accord.

Il ne se donne aucun moyen de pression (renégociation, suspension de la ratification) pour faire passer ses discours dans la réalité et nous balade avec des fausses propositions qui n'ont aucune valeur juridique.

Il renie les promesses de renégociation de E.Macron /CETA et renonce à la protection des intérêts vitaux de la population pour le profit des grands groupes. **Le grand écart est confirmé !!**

3/ Les mobilisations/CETA

Le seul moyen efficace actuellement pour faire obstacle au CETA c'est d'empêcher la ratification par les députés et sénateurs

Actuellement le traité a été ratifié seulement par 7 pays : Croatie, Danemark, Lettonie, Malte, Portugal, République Tchèque, et des procédures ont été engagées par l'Allemagne devant la Cour Constitutionnelle et par la Belgique devant la Cour de Justice Européenne pour savoir si l'ICS est compatible avec les traités européens

Donc on peut stopper le processus car la ratification en France ne se fera pas avant le deuxième semestre 2018

Les citoyens ont le pouvoir de faire changer les choses soit en participant à des manifestations comme pour le 18 novembre, en réclamant l'organisation de débats publics au niveau national et dans les collectivités locales, et **une consultation par référendum**.

Il est important aussi de faire le lien dans l'action avec toutes les autres luttes : climat, emploi, alimentation, agriculture, santé, culture, solidarité, démocratie, car le CETA affecte tous les domaines.

Nous pouvons

-faire pression sur les députés et sénateurs sur internet via le site www.stop-ceta.fr,

mais aussi les interpeller directement pour ceux de notre secteur

-rejoindre le collectif stop TAFTA /CETA Aix- salon- Gardanne dont fait partie ATTAC

Bien sûr également toutes les collectivités locales doivent rentrer en résistance (certaines le sont déjà) pour s'organiser et trouver les outils permettant de déjouer le CETA et les autres accords.

Un suivi de l'application provisoire du CETA doit être fait à tous les niveaux et nous devons en relever les effets dans le fonctionnement local.

Conclusion

Donc il ne faut pas baisser les bras ! Il faut penser aux générations futures !

Quelques mots sur la mobilisation autour du sommet climat du 12/12 qui a pour slogan : "Pas un euro de plus pour les énergies du passé !" C'est à dire pas un euro d'argent public pour financer les énergies fossiles. Et par contre il faut lutter contre l'évasion fiscale, car l'argent pour la transition existe, il est dans les paradis fiscaux ! Le slogan est d'ailleurs déclinable : Pas un euro de plus "pour le nucléaire", pour "la biomascarade", "pour les grands projets inutiles" etc....

Sur le plan national, plusieurs associations ont réalisé des initiatives à Paris : Attac, Alternatiba, 350.org, les Amis de la Terre, le RAC, la Fondation pour la Nature et l'Homme, etc. ...elles ont pour but de montrer l'écart entre la communication d'E. Macron et les actes de son gouvernement:

- le 10 décembre, il y a eu un Tribunal des peuples qui, après les témoignages des personnes impactées, jugera la finance climaticide.
- le 12 décembre, il y a eu une action devant le Panthéon : la vague "bleue pétrole" pour appeler la communauté internationale à enfin passer aux actes et pour exiger l'exemplarité de la France.

Sur le plan local, plusieurs initiatives ont été organisées du 2 au 16 décembre dans le cadre d'une "Déclaration commune d'habitant.e.s des territoires en lutte face au sommet climat du 12 décembre" : à Bures, au plateau des Millevaches, à Roybon, etc. ... et à Gardanne, dimanche 10 au matin.

Quelques mots également sur les actions d'associations qui s'appuient sur le droit pour lutter contre les crimes climatiques et pour la justice climatique, 2 associations, en particulier : *End ecocide on Earth*, au niveau international, qui vise à faire reconnaître le crime d'écocide par le droit pénal international, (comme les crimes contre l'humanité). Et "*Notre affaire à tous*" qui vise à défendre l'intérêt général face à ceux qui détruisent notre planète, notamment à travers l'inscription dans la Charte de l'environnement, de la lutte contre le dérèglement climatique. Une section de "Notre affaire à tous" vient de se créer sur Aix.

Enfin, un sursaut citoyen est absolument indispensable face à l'urgence climatique. Et pour réussir il est nécessaire

- d'une part de décliner la lutte contre le réchauffement climatique dans des projets ancrés sur les territoires

- et aussi de marcher sur nos 2 jambes : les alternatives et les résistances.

Quelques liens :

Lettre de députés LREM sur le CETA - Jacques Maire - Politique

<https://www.youscribe.com/catalogue/.../lettre-de-deputes-lrem-sur-le-ceta-2881486>

AECG/CETA – Gouvernement (Remise du rapport de la Commission d'évaluation de l'impact du Ceta)

www.gouvernement.fr/.../rapport_de_la_commission_devaluation_du_ceta_-_08.09..

..AECG/CETA : Plan d'action du Gouvernement | Gouvernement.fr

www.gouvernement.fr/partage/9656-aecgceta-plan-d-action-du-gouvernement

L'impact macro-économique du CETA et ses conséquences sur le climat, la santé, l'agriculture et l'emploi (septembre 2017)

https://www.collectifstoptafta.org/IMG/pdf/impacts_du_ceta.pdf

Urgence climatique : on entre dans le dur ! (novembre 2017)

<https://france.attac.org/nos-publications/notes-et-rapports/article/urgence-climatique-on-entre-dans-le-dur>

Mobilisation du 12 décembre "Pas un euro de plus"

<http://pasuneurodeplus.info/>